



## Règlement VTT Année scolaire 2020 2021

- 1- L'élève doit être membre de l'association sportive (Licencié Unss) dès la première sortie.
- 2- Chaque participant amène son matériel personnel (VTT, casque, sac à dos, gourde et rustines)
- 3- Il est responsable de l'entretien de ce matériel.  
Celui-ci doit être en bon état et opérationnel pour la sortie.  
Points les plus importants à vérifier (liste non exhaustive) :
  - Des freins efficaces
  - Des vitesses fonctionnelles et une chaîne graissée
  - Des poignées de frein dont les extrémités sont fermées (l'intérieur du tube n'est pas visible).
  - Un casque ajusté
- 4- Au début de chaque sortie, L'enseignant responsable vérifie le bon état du matériel des élèves. Si celui-ci ne permet pas d'agir en sécurité, l'enfant ne pourra pas prendre part à la sortie.

L'inscription à une sortie VTT implique l'adhésion à ce règlement.